

Rapport préliminaire

Le compte de l'exercice 2013 est le quatorzième rendu par le caissier communal, M. Claude Gagnebin, nommé par le Conseil communal en date du 25 avril 2000 et entré en fonction le 13 juillet 2000.

Les comptes de l'exercice précédent ont été approuvés par le Conseil communal du 1^{er} juillet 2013 et par le Conseil général du 8 juillet 2013. Ils ont été apurés par le Service des communes du Canton du Jura le 26 août 2013.

Une révision de caisse inopinée a été effectuée le 30.10.2013 par les vérificateurs des comptes et aucune remarque particulière n'a été signalée, si ce n'est une tenue exacte des comptes.

Budget 2013

Le budget annuel prévoyait une quotité communale et la perception des taxes conformément au tableau suivant :

a)	Impôt sur le revenu et la fortune		2,15
b)	Taxe immobilière (sur valeurs officielles)		1,2 ‰
c)	Taxe d'exemption du Service du feu (sur impôt d'Etat : min. Fr. 20.-/max. Fr. 500.-)		5,0 ‰
d)	Taxe des chiens, par animal et par ménage	au village	Fr. 60.00
		dans les métairies (1 ^{er} chien)	Fr. 30.00
		(2 ^{ème} chien et plus)	Fr. 100.00
e)	Taxe des ordures (TVA non comprise)		
	Taxe de base par ménage		Fr. 120.00
	Réduction de 50 % pour les ménages à l'AVS et les familles monoparentales		Fr. 60.00
	Taxes de base pour les indépendants et agriculteurs		Fr. 100.00
	Taxe de base pour les industries, restaurants et résidences secondaires		Fr. 120.00
	Taxe de prise en charge des conteneurs		Fr. 250.00
	Prix de vente des sacs à ordures		
		17 L	Fr. 0.97
		35 L	Fr. 1.99
		60 L	Fr. 3.43
	110 L	Fr. 6.29	
	Prix de l'élimination des déchets en conteneurs	La tonne	Fr. 360.00
f)	Prix de l'eau pour abonnés ou non abonnés (TVA non comprise)	le m ³	Fr. 2.00
g)	Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)	le m ³	Fr. 4.70
h)	Prix de l'heure pour travaux	en cas d'activité principale et annexe	Fr. 25.00
i)	Jetons de présence, par séance	pour Conseil communal,	Fr. 40.00
		Conseil général et commissions communales	Fr. 20.00

j)	Vacations	tarif horaire	Fr.	25.00
		par demi-journée	Fr.	75.00
		par journée entière	Fr.	150.00
k)	Frais de déplacements		Fr.	0.65/km
l)	Intérêts moratoires sur les montants en extances	selon hypothèque en 1er rang de la BCJ		

Remarque préliminaire

Le budget 2013, accepté par le Conseil général le 10 décembre 2012, prévoyait des charges pour Fr. 5'243'250.00 et des produits pour Fr. 5'152'080.00 soit un excédent de charges de Fr. 91'170.00.

Au bouclage provisoire de l'exercice 2013, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 400'995.89.

Devant cette situation, et en prévision des importants investissements qui auront lieu en 2014 et 2015, soit la construction de l'Espace communal « Les Bois », le Conseil communal a déprécié complètement différents actifs du bilan pour la somme de Fr. 698'175.10. Ainsi, les sommes amorties ne grèveront plus les budgets des années futures et permettront de mieux absorber la dépréciation de ce nouvel investissement. A cet effet, il a également utilisé la somme de Fr. 300'000.00 dans une provision qui avait été constituée il y a quelques années. Suite à ces opérations. Le résultat du compte d'administration présente un excédent de revenus de Fr. 2'804.79.

Compte de fonctionnement

L'excédent de produits est dû une nouvelle fois aux recettes fiscales des années antérieures et des gains de fortune taxés en 2013. Même si les impôts sur le revenu des personnes physiques est inférieur d'environ Fr. 100'000.00 au budget, les autres poste de ce chapitre du compte d'administration ont comblé largement ce manque à gagner. Notre collectivité compte heureusement quelques contribuables dont le revenu et la fortune dépasse largement la moyenne de l'ensemble de la masse fiscale provenant des autres contribuables. Si nous ne pouvons, bien sûr, que nous réjouir de cette situation, il faut relever qu'en cas de décès, de départ, ou d'arrivée de l'un d'eux, l'assiette fiscale de la commune s'en trouve modifiée dans une large mesure. D'autres éléments, tels les gains de fortune, ne peuvent que difficilement être estimés et si l'on constate actuellement une augmentation raisonnable des revenus de ce compte, augmentation due à l'échéance de contrats du 2^{ème} ou 3^{ème} pilier, on ne peut pas planifier les surprises telles que celles qui nous ont été communiquées en 2013. D'autre part, des économies importantes ont été réalisées sur différents poste du budget. Dans le détail, on peut néanmoins signaler les revenus suivants, supérieurs aux prévisions :

No de compte	Libellé	Montant
200.301.00	Salaires En 2013, le personnel communal a à nouveau changé. Le service de la voirie a fonctionné de manière réduite durant plusieurs mois.	Fr. 18'260.00
200.314.01	Entretien des routes Dans la perspective des travaux du Syndicat de chemins 2, l'entretien des routes a été réduit au minimum.	Fr. 55'390.00
200.461.00	Déneigement (Subventions cantonales) L'hiver 2012-2013 a été long. Les frais de déneigement ont également été conséquents. Les subventions du canton sont donc plus élevées.	Fr. 13'900.00
590.351.01	Part aux traitements des enseignants Notre part aux traitements des enseignants est fixée en fonction du nombre des habitants au 31 décembre de l'année précédente. Etant donné que celui-ci avait baissé provisoirement, nous bénéficions de cette situation passagère.	Fr. 17'000.00
600/601/602	Aide sociale Différentes sommes d'argent ont pu être récupérées pour des cas de l'aide sociale.	Fr. 64'100.00
660.361.01	Part communale à l'AVS Comme mentionné plus haut pour la part communale aux frais de traitement des enseignants, la part communale à l'AVS est également déterminée en fonction du nombre des habitants.	Fr. 12'500.00
661.319.01	Part communale au programme de chômage Même remarque que ci-dessus	Fr. 8'180.00
662.366.00	Subventions pour nouveaux logements Le budget à disposition n'a pas été complètement utilisé.	Fr. 18'500.00
665.434.00	Facturation aux parents Le taux d'occupation élevé de la crèche nous permet cette facturation. L'année dernière le budget n'avait pas encore été réadapté.	Fr. 34'500.00
810.318.01	Crédits de construction Les différents travaux de construction ont démarrés plus tard dans l'année. D'autre part, les conditions de prêts étaient plus favorables que celles prévues.	Fr. 15'400.00
910.400.02	Impôts sur la fortune Comme mentionné plus haut, les variations des impôts sur la fortune sont passablement influencées par l'arrivée ou le départ d'un contribuable.	Fr. 62'500.00
910.400.03	Impôts à la source	Fr. 14'300.00
910.401.01	Société anonymes et coopératives Malgré une légère baisse en 2012, on constate que nos entreprises locales affichent une bonne santé.	Fr. 109'100.00

No de compte	Libellé	Montant
911.400.00	Augmentation des années antérieures (Personnes physiques) On constate ici un effet négatif du système post-numerando. Certaines taxations sont arrêtées plusieurs années après le bouclage de l'année fiscale. Aussi, si cette année ces taxations d'années antérieures nous sont favorables, on peut imaginer qu'une autre année, celles-ci nous le soient moins.	Fr. 104'400.00
911.401.00	Augmentation des années antérieures (Personnes morales) Même remarque que ci-dessus	Fr. 26'030.00
912.442.02	Partages d'impôts (Personnes morales)	Fr. 29'100.00
920.403.00	Gain de fortune Si l'on peut prévoir une augmentation des revenus sur l'impôt sur les gains de fortune en raison de l'échéance des contrats du 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} pilier, il est particulièrement difficile de prévoir un gain dans une situation particulière.	Fr. 128'800.00

Dépassements de crédits et crédits budgétaires complémentaires

Durant l'année 2013, les dépenses suivantes ont été votées :

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
140.312.01	Combustible	CG	Dépassement	Fr. 5'181.90
200.314.02	Déneigement Si les frais de déneigement de l'année 2013 seront réduits, la campagne d'hiver 2012-2013 a été particulièrement longue.	CC	Dépassement	Fr. 9'962.00
5101.318.01	Transport scolaires Une nouvelle classe D a été ouverte au Noirmont. La personne qui effectue les transports effectue davantage de transports. De plus ses indemnités ont été revues à la hausse car elle a obtenu un permis professionnel.	CG	Dépassement	Fr. 32'296.00
820.331.00	Amortissement du patrimoine administratif En raison de la réalisation des différents chantiers, les montants des amortissements ont quelque peu évolué par rapport aux sommes prévues au budget. L'amortissement a été calqué sur celui de l'année précédente.	CG	Dépassement	Fr. 21'517.90

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
820.332.00	Amortissement complémentaires du patrimoine administratif Vu le bon résultat de l'exercice 2013 et en prévision de l'important investissement de l'Espace communal Les Bois, le Conseil communal a pris l'option de déprécier les actifs du patrimoine administratif qui ne sont pas liés aux services communaux. De même il a supprimé certains éléments du patrimoine administratif qui étaient inscrits pour la somme de F. 1.- au bilan.	CC		Fr. 698'191.10
855.480.00	Prélèvement sur provisions Pour réaliser cette opération, il a également prélevé cette somme sur une provision comptable existante	CC		Fr. 300'000.00
915.330.00	Pertes d'impôts L'encaissement des impôts est dévolu à l'Etat. Il n'est dès lors pas possible de prévoir de façon objective le montant des pertes d'impôts qui est inscrit à ce compte.	CC	Dépassement	Fr. 5'537.20

Pour information				
665	Crèche communale		Résultat du déficit	Fr. 247'286.40
	Le déficit de la crèche communale est inférieur aux prévisions du budget en raison principalement de la bonne fréquentation de cet établissement. La part des frais admise à la répartition des charges est de			Fr. 242'886.40
6651	UAPE		Résultat du déficit	Fr. 75'787.20
	La fréquentation de cette établissement est partie toute en douceur. Celle-ci augmente gentiment. La part des frais admise à la répartition des charges est de			Fr. 69'287.20

Services communaux

Traitement des déchets

Il s'agit du 2^{ème} exercice comptable avec le principe de la perception de la taxe au sac. Si les dépenses sont conformes au budget, les produits eux ont nettement été surévalués. C'est ainsi que le produit de la vente des sacs a encore chuté. Selon les spécialistes du domaine, on estimait le poids moyen d'un sac à ordures à 4.8 kg. Aux Bois, selon le résultat de la vente des sacs, on peut estimer le poids moyen d'un sac de 35 litres à 6.5 kg, d'où cette différence. Le compte est néanmoins presque équilibré. Pour arriver à ce résultat, le Conseil communal a activé le coût de l'aménagement d'un couvert dans le périmètre de la STEP. Ces prochaines années seront encore mouvementées pour le service des déchets. En effet, une étude est en cours pour l'introduction de la taxe au sac au niveau des Franches-Montagnes. Le Conseil communal souhaite vivement pouvoir rejoindre le train de cette régionalisation. Néanmoins, à l'heure actuelle, certains problèmes non négligeables doivent encore être réglés. Le découvert du compte des déchets s'élève à la fin de l'année à **Fr. 40'143.14** alors qu'il était de **Fr. 36'188.84** au 1^{er} janvier 2013.

Traitement des eaux usées

Le compte de l'épuration présente un excédent de produits de Fr. 56'079.40. Ce bon résultat provient essentiellement des économies réalisées sur les différents postes du budget notamment en ce qui concerne l'élimination des boues. Le découvert du compte STEP, de **Fr. 53'320.90** au 1^{er} janvier 2013, est résorbé à la fin de l'année et une somme de **Fr. 2'758.50** a pu être virée dans le fonds STEP.

Service des eaux

Le service des eaux est autofinancé en 2013. Grâce à la perception de taxes de raccordement, ce compte présente un excédent de produit de Fr. 26'211.78. Néanmoins, la consommation d'eau est en baisse depuis plusieurs années.

Le fonds des eaux s'élève à la fin 2013 à **Fr. 265'982.48** alors qu'il s'élevait à **Fr. 266'469.70** au 1^{er} janvier 2013 (un prélèvement de Fr. 26'699.00 pour le compte des investissements a été opéré).

Compte des investissements

Durant l'année 2013, nous avons effectué des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 2'438'737.90. Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 1'164'053.15, l'investissement net est donc de Fr. 1'274'684.75.

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

Nouveau syndicat de chemins Les Bois 2	Fr.	9'962.95
<u>Travaux de viabilité du Plane percé</u>		
Travaux de génie civil	Fr.	1'036'836.10
Réseau des canalisations	Fr.	137'876.40
Alimentation en eau	Fr.	139'548.50
Travaux de protection du secteur de Biaufond		
2 ^{ème} étape	Fr.	17'940.00

Travaux de viabilité « Derrie lai Bâme »

Travaux de génie civil	Fr.	539'185.50
Aménagement de moloks	Fr.	7'614.00
Réseau des canalisations	Fr.	77'791.35
Alimentation en eau	Fr.	73'668.20

Service des déchets

Aménagement d'un lieu de dépôt	Fr.	16'256.05
--------------------------------	-----	-----------

Etude d'une nouvelle halle de gymnastique

Crédit no 1	Fr.	16'324.35
Crédit no 2	Fr.	310'940.15
Acquisition des terrains du Plane Percé/Derrie lai Bâme	Fr.	1'154.95

Alimentation en eau

Conduite d'eau potable Sous-le-Mont	Fr.	<u>51'699.00</u>
-------------------------------------	-----	------------------

INVESTISSEMENTS NETS	Fr.	2'436'797.50
----------------------	-----	--------------

Les recettes d'investissements se présentent comme suit :

Vente de parcelles Le Plane percé	Fr.	1'059'500.00
Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	50'913.75
Taxes de raccordement au réseau d'eau	Fr.	25'000.00
Prélèvement du Fonds des eaux	Fr.	<u>26'699.00</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS NETTES	Fr.	1'162'112.75
-----------------------------------	-----	--------------

BilanDettes

L'examen du bilan laisse apparaître un total des dettes à court terme de Fr. 3'056'480.25 et à long terme de Fr. 5'931'143.92, d'où un endettement total de Fr. 8'987'624.17 (sans les engagements vis-à-vis des fonds).

Durant l'exercice 2013, il a été procédé à des remboursements de la dette de l'ordre de Fr. 1'216'542.20, soit le 13.54 % de la dette au 1^{er} janvier 2013, alors que les dépréciations ordinaires s'élèvent à Fr. 205'367.90, soit le 3.36% de la valeur du patrimoine administratif au 31 décembre 2013 (Fr. 6'113'457.15) et des dépréciations extraordinaires de Fr. 698'191.10, soit le 11.42% du même patrimoine administratif. Si le taux de 2% est dépassé, cela est dû au fait que différents investissements doivent être dépréciés sur une période de 10 ou 20 ans. Il n'y a aucun rapport entre le montant des amortissements et les dépréciations. En effet, la zone de viabilité du Plane percé connaît un grand succès. Ce n'est pas moins de Fr. 1'059'500.00 résultant de la vente de terrains qui ont été vendus et qui ont pu ainsi amortir l'investissement en cours. En 2014, un amortissement extraordinaire sera fait pour compenser la dépréciation extraordinaire comptabilisée en 2013.

Au 1er janvier 2013, la dette communale s'élevait à Fr. 7'782'018.70, soit Fr. 6'838.33 par habitant (1138 habitants). Au 31 décembre 2013, elle s'élève à Fr. 9'016'433.42, soit Fr. 7'999.68 par habitant (1156 habitants).

Débiteurs

A fin 2013, les débiteurs de la commune représentent un montant de Fr. 301'823.70, soit Fr. 135'621.85 de moins qu'au bouclage 2012. La facturation des taxes communales a pu se faire un peu plus tôt en fin d'année. Cela a permis à bon nombre d'abonnés et contribuables de s'acquitter de leur dû avant l'échéance du 31 décembre.

Comptes transitoires

Les comptes transitoires 2012 ont fait l'objet d'une extourne durant l'année 2013.

Découvert

Le découvert du service de l'épuration des eaux a été amorti grâce au résultat positif du compte de l'épuration des eaux.

Le découvert provenant du compte des déchets est inscrit au bilan pour la somme de Fr. 40'143.14.

Cautionnements

La commune a, lors de la séance du Conseil général du 7 février 2006, accepté un cautionnement individuel de Fr. 131'000.- en faveur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil général a approuvé un autre cautionnement de Fr. 204'000.00 en faveur du même centre pour le projet Saturne 3.

Divers

L'inventaire de la Commission touristique n'a connu aucun mouvement en 2013, cette commission n'a pas été reconstituée au début de la législature et sera supprimée avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation.

Les Bois, le 15 avril 2014

COMMUNE DES BOIS

Le Caissier :